



Conditions de location



Pour l'utilisation de la maison **Oeli**

Maison Oeli, Route de soleure 4, 2504 Bienne/Boujean

1. Les locaux et l'inventaire seront remis en règle générale un jour avant la date d'utilisation par le concierge, contre signature du locataire.
2. On doit avoir soin des locaux et de l'inventaire, les dégâts éventuels seront réparés à la charge du locataire.
3. La maison **Oeli** est remise au locataire propre ; c'est ainsi quelle doit être rendu par le locataire. Les éventuels travaux de nettoyage seront exécutés par le concierge et devront être payés en supplément par le locataire.
4. Les locaux et l'inventaire devront être nettoyés.
5. Les catelles devront être balayées puis panossées avec du savon liquide (le matériel est a disposition).
6. En quittant la maison **Oeli** prière de faire attention à :
 - Fermer la porte intérieure.
 - Vider les poubelles et éliminer les déchets.
 - Fermer la porte principale.
 - Eteindre l'interrupteur à l'entrée (position 0).
7. La remise de la maison **Oeli** se fait en règle générale le jour après l'utilisation ou selon accord avec le concierge.
8. Lors de la remise de la maison **Oeli**, la location, l'utilisation de matériel ainsi que les objets manquants seront payés comptant au concierge.
9. Le locataire doit consommer ou vendre les boissons que nous proposons (selon liste annexée). Si le locataire ne respectait pas cette clause, la location serait majorée d'un forfaitaire de sfr. 100.-.
10. Autorisations :

Pour autant les consommations soient données gratuitement, que 'événement ne soit pas public et que cela se passe dans un espace fermé (privé) il n'est pas nécessaire d'avoir une autorisation. Si les consommations sont vendues, le locataire doit demander une autorisation auprès de la police artisanale à Bienne.
11. D'octobre à avril (ou par temps froid) sera perçue une taxe pour le chauffage (selon liste annexée).
12. Selon la préfecture de la ville de Bienne, il est défendu de fumer dans les lieux publics à partir du 1^{er} juillet 2009. Il est donc interdit de fumer dans ce local, la cuisine, les corridors, dans les toilettes et le pissoir. Ceci pour toute la durée de la location.

Boujean 9^e mai 1995
Révision: 14^e février 1996
Révision: 22^e avril 2003
Révision: 4^e juin 2009

IG maison Oeli
Le président: Sohm Peter